

ANNEXE n°1

REGLEMENT DE LA GARDERIE MUNICIPALE

OUVERTURE : La garderie municipale est ouverte les mercredis de 14H00 à 17H00, les jours de vacances scolaires, et chaque fois que l'école maternelle n'est pas assurée. Sauf les samedis, dimanches, et jours fériés selon les horaires d'ouverture suivants : 9H00 à 12H00 et 14H00 à 17H00

ADMISSION : Sont admis à la garderie les enfants résidents à VENTEUIL âgés au minimum de 2 ans révolus, et au maximum jusqu'à la fin de l'année de CP, et dont les réflexes de propreté doivent être acquis.

Les demandes d'inscription initiales sont à déposer au secrétariat de mairie.

Il conviendra de présenter, lors de cette inscription le livret de famille des parents ainsi que le carnet de santé de l'enfant ou à défaut un certificat de vaccination.

TARIFS : La Garderie est un service gratuit.

ACCUEIL : L'accueil des enfants se fera librement et sans interruption de 9H00 à 12h00 et de 14H00 à 17H00. Les parents doivent respecter ces horaires et venir chercher leurs enfants avant midi, et avant 17h00.

FERMETURE : Chaque année la garderie sera fermée :

- 1- les trois dernières semaines d'août
- 2- la semaine suivant le jour de Noël (soit du 26 décembre au 2 janvier inclus)
- 3- la dernière semaine de congé légal de l'agent communal est laissée au libre choix de l'agent. les parents seront informés par affichage à la porte de l'école.

En cas exceptionnel, (exemple: accident, maladie,...) la fermeture de la garderie pourra avoir lieu sans préavis.

HYGIENE : Les locaux sont nettoyés et aérés chaque jour.

Les parents sont tenus de fournir des sous-vêtements de rechange pour pallier aux "petits accidents".

AFFICHAGE : le présent règlement sera affiché à la garderie et un exemplaire sera adressé à l'agent communal ainsi qu'aux parents concernés.